

Décision n° 2018-0395
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 mars 2018
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 mars 2018,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2018-0395
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 mars 2018

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198901529	COMMUNE DE COUR CHEVERNY	41 COUR CHEVERNY	1 VHF
198909980	GARCZINSKI ET TRAPLOIR	72 LE MANS	1 UHF
199111485	EARL D'ARCY	60 BURY	1 VHF
199201965	COMMUNE DE FRESNOY LE GRAND	02 FRESNOY LE GRAND	1 VHF
199214832	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	38 BOURGOIN JALLIEU	2 VHF
199403974	AVI CHARENTE	17 AYTRE	1 UHF
199501526	LYCEE GENERAL TECHNO	13 MARSEILLE	2 UHF
199501573	AUCHAN FRANCE	95 CERGY	1 UHF
199502833	AVI CHARENTE	17 AYTRE	1 UHF
199603898	DEMUTH ALAIN ARMAND	57 FORBACH	1 UHF
199801382	SOFIDEL FRANCE	54 FROUARD	1 UHF
199801807	VEOLIA EAU CIE GENERALE DES EAUX	07 GUILHERAND GRANGES	1 UHF
200001680	S.ECON.MIXTE.EXPLOIT.SPECTACLES	31 TOULOUSE	4 UHF
200002013	STE A.R.L. BEST PROTECTION	60 LIANCOURT	1 UHF
200101838	COMMUNE DE LORMONT	33 LORMONT	1 VHF
200101853	COMMUNE DE LORMONT	33 LORMONT	1 UHF
200101856	COMMUNE DE MARVEJOLS	48 MARVEJOLS	1 UHF
200400487	INEO ITE	57 ST AVOLD	2 UHF
200500331	GARDE SECURITE INTERVENTION	52 HUMBECOURT	1 UHF
200501217	SCEA STURGEON	17 ST FORT SUR GIRONDE	1 VHF
200501288	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	69 VILLEURBANNE	2 UHF
200600356	ARCHIMBAUD ET FILS	79 SECONDIGNE SUR BELLE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200600357	SCIERIE ARCHIMBAUD LABOUHEYRE	40 LABOUHEYRE	2 UHF
200601089	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE	78 MARLY LE ROI	2 UHF
200700264	LANCRY PROTECTION SECURITE	85 LES HERBIERS	2 UHF
200701180	LIECA RADIOCOMMUNICATIONS	97 LA POSSESSION	1 VHF
200701181	LIECA RADIOCOMMUNICATIONS	97 LA POSSESSION	1 UHF
200800462	PLEIN AIR VACANCES	34 PALAVAS LES FLOTS	1 UHF
200801506	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	69 ST GENIS LAVAL	2 UHF
200901421	SAGE	75 PARIS	1 UHF
201101476	IDEX ENERGIES	13 AUBAGNE	1 UHF
201200310	LANCRY PROTECTION SECURITE	29 BREST	2 UHF
201200628	ASSOCIATION DKC	76 BOIS D ENNEBOURG	1 UHF
201200822	AD RADIOCOMS	38 MONTBONNOT ST MARTIN	3 VHF
201200911	ISOPRO	13 GIGNAC LA NERTHE	1 UHF
201201108	LANCRY PROTECTION SECURITE	44 NANTES	2 UHF
201201485	LIECA RADIOCOMMUNICATIONS	97 STE CLOTILDE	1 VHF
201302203	BOUYGUES BATIMENT IDF	75 PARIS	1 UHF
201302435	EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE	63 CEBAZAT	7 UHF
201302656	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 GUYANCOURT	2 UHF
201400207	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	78 MONTIGNY LE BRETONNEUX	1 UHF
201400210	SOGEA ILE DE FRANCE GENIE CIVIL	78 ST GERMAIN EN LAYE	23 UHF
201400843	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	51 THILLOIS	2 UHF
201401188	LEGENDRE ILE DE FRANCE	92 ASNIERES SUR SEINE	1 UHF
201500013	SECURITE PROTECTION	49 ANGERS	2 UHF
201500126	BATEG	75 PARIS	2 UHF
201500662	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	80 GLISY	1 UHF
201501160	FAYAT BATIMENT	75 PARIS	2 UHF
201501230	LEGENDRE GENIE CIVIL	35 RENNES	1 UHF
201501339	BATEG	75 PARIS	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201600197	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	10 UHF
201600376	GA ENTREPRISE	31 TOULOUSE	2 UHF
201601442	FIDUCIAL ENERGIE SECURITE	93 ST OUEN	2 UHF
201700726	FERRERO	27 HEUDEBOUVILLE	6 UHF
201700747	SICRA	91 CROSNE	1 UHF